

Accords fiscaux—Loi

... Ottawa fait preuve de discrimination envers la province en lui refusant les 66 millions de dollars qui lui sont dus au titre de la santé et de l'enseignement supérieur.

Les députés libéraux ont également exigé ces dernières semaines que le ministre fédéral des Finances, Michael Wilson, tienne l'engagement de ne pas réduire les paiements de péréquation du Québec de plus de 5 p. 100 par an.

Je conseille au gouvernement de lire cet article plus attentivement et de ramener les paiements au Québec au seuil des 95 p. 100. Si le gouvernement actuel pense qu'ils devraient s'établir à 92.8 p. 100, c'est, à mon avis, un autre exemple dénotant un manque de compréhension, de bonne foi et peut-être de bonne volonté.

J'approuverais de tout coeur la proposition de mon collègue visant à reporter l'étude du projet de loi en attendant que le gouvernement ne discute à nouveau de son incidence dans les provinces.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: L'honorable député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington (M. Vankoughnet)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—Le programme de logement rural et autochtone; l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano)—L'assurance-chômage—a) La date de la décision d'appliquer le règlement eu égard à la préretraite. b) On demande comment la ministre peut prétendre avoir renseigné les bénéficiaires à l'avance; l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La Loi sur les jeunes contrevenants—La présentation d'amendements—La position du ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Garneau (p. 12980).

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, hier, quand je suis intervenu au sujet de l'amendement à ce projet de loi, j'ai signalé que ce n'était pas le temps de réduire les crédits consacrés aux soins de santé et à l'enseignement

postsecondaire. Selon moi, tous les députés reconnaîtront qu'il incombe au gouvernement fédéral, de s'assurer que les provinces utilisent bien de façon efficace l'argent qu'il leur verse au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

A notre avis, le gouvernement fédéral doit absolument surveiller plus étroitement, en ayant recours à des méthodes de vérification convenues, la façon dont les provinces répartissent ces fonds et s'ils servent bien aux fins prévues, et dans le cas contraire, il doit retenir ces crédits. C'est tout à fait légitime. Ainsi, comme mon collègue qui est intervenu tout à l'heure l'a mentionné, une province comme la Colombie-Britannique, ne peut, si l'on peut dire, lever le pied avec les crédits destinés aux universités et les utiliser à d'autres fins. En d'autres termes, le gouvernement fédéral doit verser ces fonds à condition qu'ils servent aux fins prévues et qu'ils soient bien administrés.

Quand on songe à la situation économique des Canadiens depuis quelques années et à ce qu'elle va être probablement au cours des deux ou trois prochaines années, on se rend compte que ce n'est vraiment pas le moment de réduire les sommes consacrées aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Aujourd'hui, nous traversons une période de crise. Lors des récessions précédentes, on nous demandait systématiquement où nous trouverions l'argent nécessaire. Tommy Douglas a rapporté les propos d'un ministre des Finances qui, à l'époque, avait demandé à une jeune personne si celle-ci croyait que l'argent poussait sur un arbre. Quand la guerre a commencé en septembre 1939, M. Douglas a déclaré qu'on avait enfin trouvé ce fameux arbre. On roulait sur l'or à l'époque.

● (1550)

En période de crise économique, quand les gouvernements ont de la difficulté à obtenir des fonds, c'est là le pire et le moins valable des arguments à servir. Les gouvernements peuvent obtenir du financement beaucoup plus facilement que les particuliers, les universités ou les hôpitaux.

Ce qu'il y a de positif dans cela, c'est que la nation tout entière est appelée à partager le coût, que ce soit au moyen des recettes fiscales courantes ou des fonds empruntés que l'on remboursera avec les recettes fiscales futures.

De nos jours, des dizaines de milliers de personnes font la queue devant les banques alimentaires—un euphémisme pour les soupes populaires—dans des centaines de villes d'un bout à l'autre du pays. En outre, une plus forte proportion de la population est âgée et requiert des services de santé. Par conséquent, le moment est très mal choisi pour que le gouvernement revienne sur un accord prévoyant le partage égal des coûts. Le moment est vraiment mal choisi et ces domaines sont les pires dans lesquels chercher à comprimer ou à contenir les dépenses en invoquant la réduction du déficit. En fait, tout gouvernement digne de ce nom n'envisagerait même pas de pratiquer des coupes dans ces programmes. Compte tenu de la situation actuelle, le gouvernement devrait au contraire les élargir.

Même pendant les sombres années trente, les gouvernements conservateur et libéral avaient assuré de meilleurs services pour les patients atteints de cancer et de tuberculose, alors que l'argent était une denrée rare, car c'était alors le moment tout indiqué pour mettre sur pied de tels programmes.